

Acte rendu exécutoire après :

- *transmission en Préfecture le : 31 JAN. 2025*
- *publication le : 31 JAN. 2025*

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 15h35
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	10/01/2025
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	10/01/2025
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	10	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Éric STRAUMANN – Lucien MULLER – Gérard HUG – Claude BRENDER – Christelle LEHRY – Odile UHLRICH-MALLET – Jean-Laurent KISTLER – Hervé KRIEGER
Procurations	4	Franck FAVRE – procuration de Céline KERN-BORNI Jean-Laurent KISTLER – procurations de Yann QUIQUANDON et Nicolas BRUTIN Hervé KRIEGER – procuration de Lionel ROUILLOU
Absents non représentés	2	Bertrand BURGER – Christian ZIMMERMANN

BUDGET PRIMITIF 2025

À la suite du Débat d’Orientations Budgétaires du 28 novembre dernier au cours duquel ont été présentées les grandes orientations budgétaires pour l’année 2025, tant sur les opérations d’investissement que sur les dépenses courantes de fonctionnement, le projet de budget primitif du Syndicat est soumis au vote du Comité Syndical.

Le budget 2025 a été construit dans un contexte où il est attendu des recettes d’investissement lors de la cession future de terrains dans le parc d’activités EcoRhena à la société LIEBHERR-France. Le compromis de vente ayant déjà été signé et le permis de construire devant être déposé au courant du 1^{er} semestre 2025, l’encaissement de la recette ne sera effectif qu’à compter du démarrage de ces travaux prévu, au plus tôt, pour fin 2025.

Dans l’intervalle, il est proposé d’inscrire un emprunt d’équilibre du montant des opérations d’investissement prévues, déduction faite des subventions d’investissement attendues sur certaines des opérations (1,146 M€), de l’autofinancement (211 K€) et de l’excédent prévisionnel de fonctionnement qui sera viré à la section d’investissement (216 K€).

Les données présentées ci-dessous font l’objet de regroupements pour des raisons de lisibilité. Elles ne retracent pas l’intégralité des lignes de comptes. La maquette budgétaire relative au vote du budget primitif 2025 qui retrace l’ensemble des opérations détaillées par chapitre et par nature de compte, sera transmise à la Préfecture à l’issue du Comité Syndical. Ces documents seront consultables par les habitants à la Communauté de Communes.

Le budget ci-dessous est présenté par section et représente un montant total de 4,765 M€.

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget est arrêté à 642 325 € en section de fonctionnement.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	114 770
012 - CHARGES DE PERSONNEL (6215)	0
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50
66 - CHARGES FINANCIERES	100 000
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	211 000
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	216 505
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (n-1)	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	642 325

Les dépenses en fonctionnement comprennent notamment :

- les prestations d'honoraires et d'avocat dans le cadre de la DSP (délégation de service public) avec la SEMOP ;
- les taxes foncières ;
- les commissions et intérêts financiers ;
- les charges d'amortissement pour l'ensemble des études menées.

L'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement (216,5 K€) est viré à la section d'investissement afin de permettre, en partie, le financement des opérations d'investissement.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont détaillées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	7 275
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	140 050
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	495 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	642 325

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment :

- des recettes liées à la coupe de bois (ONF), les locations de droits de chasse et de pêche et la location de terrains pour des mesures de compensation ;
- la redevance de la SEMOP (part fixe et part variable) ;

- des reprises de subventions perçues au titre des études menées.

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget est arrêté à 4 123 178 € en section d'investissement.

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont détaillées comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	289 819
20 - IMMOBILISATION INCORPORELLES	223 000
21 - IMMOBILISATION CORPORELLES	25 000
23 - IMMOBILISATION EN COURS	3 090 359
040 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	495 000
001 - SOLDE SECTION INVESTISSEMENT REPORT	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 123 178

Ces dépenses comprennent essentiellement les opérations d'investissement prévues pour 2025 présentées ainsi :

Opération	BP 2025
Arpentage parcelles forestières pour des mesures de compensation	20 000
Redevance d'archéologique préventive (Nampsheim solde restant_122 405 € versés en 2024)	103 000
Marché EcoRhena CCARB/SMO	217 372
Raccordement électrique zone EcoRhena (opération de 1,570 M€ - permis LIEBHERR à déposer en 01-25, puis 6 mois d'instruction)	750 000
Mesures de compensation (marché avec Nature et Techniques + plans de gestion + suivi espèces + entretien)	500 000
Dépollution EcoRhena (potentiels déchets sauvages)	15 000
Fouille archéologique préventive - tranche 5 - zone EcoRhena (coût 117 K€, solde restant à payer)	64 000
Aménagement secteur 1 élargi zone EcoRhena (études faune-flore du secteur 1/ZIK, MOE..._Coût 1,2 M€)	350 000
Travaux quai	1 193 987
TOTAL OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	3 213 359

Outre les opérations réelles d'investissement, ce budget intègre également :

- la requalification de subventions d'investissement en subventions amortissables (289 K€). Cette opération est neutre budgétairement, le même montant étant inscrit en recettes d'investissement également ;
- les reprises de subventions relatives aux études menées (495 K€).

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont détaillées ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
10 - RESERVES	0
13 - SUBVENTIONS	1 435 863
164 - EMPRUNTS	2 259 810
040 - OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	211 000
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	216 505
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 123 178

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

- les subventions d'investissement à percevoir (1,146 M€) et la requalification des subventions d'investissement en subventions amortissables ;
- un emprunt d'équilibre de 2,259 M€ ;
- des amortissements pour les études menées (211 K€) ;
- le virement de l'excédent prévisionnel de fonctionnement à la section d'investissement (216 K€).

Les subventions attendues pour 2025 sont détaillées ci-dessous :

Subventions	BP 2025
Fonds d'amorçage Travaux quai	600 000
Fonds d'amorçage Travaux viabilisation tranche 5	452 874
Fonds d'amorçage + DRAC (fouille archéologique tranche 5)	93 170
TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES SUR OPERATIONS	1 146 044

Ainsi, le budget primitif 2025 du Syndicat s'élève à 4,765 M€ :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	642 325	642 325
INVESTISSEMENT	4 123 178	4 123 178
TOTAL	4 765 503	4 765 503

III. LES RESULTATS 2022-2024

Pour l'année 2024, le Syndicat estime ses déficits à 437,2 K€ en fonctionnement et à 870,4 K€ en investissement. Ces derniers seront couverts à court terme par des recettes d'intéressement attendues et par la cession des terrains prévue à la société LIEBHERR-France. Les résultats 2022-2024 se présentent donc ainsi :

		CA 2022	CA 2023	CA 2024 prévisionnel
FONCTIONNEMENT	Dépenses	179 139,97	249 732,28	342 157,00
	Recettes	64 048,98	147 342,23	122 417,00
Résultat de fonctionnement (hors reports)	- 115 090,99	- 102 390,05	- 219 740,00	
002- Résultat de fonctionnement reporté	0,00	- 115 090,99	- 217 481,04	
Résultat de fonctionnement (reports intégrés)	- 115 090,99	- 217 481,04	- 437 221,04	

INVESTISSEMENT	Dépenses	132 622,33	1 336 389,97	1 488 139,09
	Recettes	25 173,47	980 068,31	1 029 578,20
Résultat d'investissement (hors reports)	- 107 448,86	- 356 321,66	- 458 560,89	
001-Résultat d'investissement reporté	51 909,61	- 55 539,25	- 411 860,91	
Résultat d'investissement (reports intégrés)	- 55 539,25	- 411 860,91	- 870 421,80	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 115 090,99	- 217 481,04	- 437 221,04
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- 55 539,25	- 411 860,91	- 870 421,80
RESULTAT GLOBAL (SECTIONS CONFONDUES)	- 170 630,24	- 629 341,95	- 1 307 642,84

S'agissant de résultats prévisionnels, les résultats définitifs 2024 seront affectés lors du vote du budget supplémentaire.

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du Syndicat par un vote des crédits par nature et par chapitre, tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement pour chacune des sections, fonctionnement et investissement.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président
Gérard HUG

